

Déclaration préalable de la FNEC FP-FO

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs,

Nous avons reçu des consignes nous demandant d'effectuer cette déclaration en 3 minutes et uniquement sur le sujet de l'Education à la Vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS). Attachés à notre liberté d'expression, nous sommes choqués d'une telle demande et avons bien l'intention en tant qu'organisation syndicale représentative de porter en toutes circonstances le mandat que nous ont confié les personnels.

Comment en effet parler du sujet des EVARS sans évoquer le budget d'austérité que propose votre gouvernement ? Le gouvernement Barnier a été censuré et son budget est tombé avec lui. Votre gouvernement propose un budget encore plus austéraitre, nous ne l'acceptons pas. L'annulation des 4000 suppressions de postes, toujours retoquée par le Sénat et vos alliés politiques au moment où nous parlons, ne saurait nous satisfaire avec 470 suppressions de postes dans le 1er degré, des ETP préemptés dans le 2nd degré pour poursuivre les réformes que nous combattons que ce soit le « *choc des savoirs* » (qui sera représenté demain au CSE) ou la réforme de la voie professionnelle, la baisse du nombre de postes mis aux concours pour les sessions 2025, des postes confisqués pour le développement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui aggravent les PIAL et vont accélérer une politique d'inclusion systématique délétère... Rien de tout cela ne va dans le sens des revendications des personnels.

Comment pour un sujet qui concerne l'éducation à la sexualité ne pas parler de la santé scolaire, réduite à peau de chagrin, des postes d'assistants sociaux, des postes de psychologues, des postes de médecins, des postes infirmiers qui manquent partout ? Votre budget ne prévoit aucune création de ces postes alors que les besoins sont criants. C'est inacceptable !

Alors que le projet de Loi de finance 2025 vient d'être étudié au Sénat, il en ressort que les sénateurs veulent une santé scolaire sans médecins. Leur seule préoccupation est de transférer les médecins scolaires aux Départements : avec quels moyens ? Pour quels objectifs ? Dans quelles conditions ? Nous sommes contre ce nouvel essai de transfert aux collectivités territoriales qui séparerait les différents acteurs de la santé à l'Ecole.

Quel avenir pour les quelques 600 médecins scolaires restant à l'Education nationale ? 561 postes sont par ailleurs annoncés vacants pour la rentrée 2025 ! Pour restaurer une véritable médecine scolaire, il y a nécessité de revoir avant tout les grilles de rémunération, mais aussi les objectifs du service : application de manière immédiate et sans conditions des grilles et indemnités des médecins inspecteurs de santé publique aux médecins de l'Éducation nationale, application de la prime Ségur à tous les personnels de santé à l'EN, dont les médecins, revoir les missions des Médecins pour une véritable politique de santé publique.

Quant aux personnels infirmiers, ils sont actuellement 7500 alors qu'ils devraient être 16000 de plus pour répondre à notre revendication d'un personnel infirmier par établissement et par tranche de 500 élèves. Nous rappelons que les personnels infirmiers notamment réalisent un travail de fond en termes d'éducation à la santé et de prévention au quotidien auprès des élèves. Ils agissent dans la cadre d'un

suivi global au long cours et individualisé grâce à un recueil de données complet sur les plans de la santé physique et psychique, des compétences scolaires, de l'environnement familial, des liens avec les parents, et du climat relationnel avec les pairs.

Au sujet de l'éducation à la sexualité, les personnels infirmiers :

- écoutent et conseillent dans le cadre du secret professionnel,
- orientent et font du lien avec les structures extérieures,
- délivrent et assurent le suivi de la contraception d'urgence,
- délivrent et accompagnent la réalisation de tests de grossesse,
- fournissent des préservatifs,
- et sont parfois les seuls personnels de santé à pouvoir recueillir la parole de jeunes isolés.

Sans une formation solide, la mise en œuvre d'un tel programme est, au mieux, utopique ou, au pire, risque d'exposer gravement les personnels. Tout le monde n'est pas en capacité de dispenser un enseignement en EVARS.

On entrevoit par exemple les difficultés et les risques dans le primaire où les enseignants sont seuls face à la classe et aux parents, là où les questions de sexualité restent difficiles à appréhender au sein d'une classe entière et où la maturité des élèves n'est pas homogène.

Les personnels qui se sentiraient en difficulté pour dispenser de telles notions doivent pouvoir bénéficier de l'aide de personnels qualifiés, fonctionnaires d'Etat, et en premier lieu de personnels de santé (médecins, personnels infirmiers). La FNEC FP-FO revendique les créations de postes nécessaires à cet effet.

Face à un budget d'austérité qui refuse de créer les postes indispensables au bon fonctionnement de l'École, face à la multiplication des tâches et responsabilités qui incombent toujours plus à des personnels toujours moins nombreux et toujours plus seuls face à leurs élèves, la FNEC FP-FO refuse de cautionner dans ces conditions ce texte et ce programme.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO ne prendra pas part au vote de ce texte et ne prendra pas part aux amendements qui pourraient être proposés.

Examen du texte à l'ordre du jour

Projet d'arrêté fixant le programme d'éducation à la sexualité - éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire, éduquer à la vie affective, relationnelle et à la sexualité au collège et au lycée

Résultat du vote

Pour : 60 (FSU, UNSA, SGEN, CGT, Sud-Education, FCPE...)

Contre : 0

Abstention : 7 (SNALC, CFE-CGC, APEL ...)

NPPV : 6 (FO)